

Sauvegarder les milieux marins remarquables

(Cf. Volume I « Etat des lieux », chapitres 6.2.7 et 9.1.2)



DIAGNOSTIC

La Bretagne compte une grande diversité d'écosystèmes marins. Parmi ceux-ci, certains sont particulièrement remarquables du fait de leur originalité, de leur richesse biologique, et de leur vulnérabilité. Il s'agit des bancs d'hermelles, des herbiers de zostères, des forêts de laminaires et des bancs de maërl.

Par ailleurs, les îlots marins, qui sont une caractéristique paysagère du littoral breton, jouent un rôle d'accueil important pour la faune sauvage, en particulier pour les oiseaux de mer et les phoques.

Les menaces pesant sur les milieux marins remarquables sont nombreuses et entraînent de fortes dégradations :

- bancs d'hermelles : la pêche à pied. Ces bancs sont principalement situés en baie du Mont-Saint-Michel, où ils sont intégrés au réseau Natura 2000 ;
- herbiers de zostères : extraction de sédiments, eutrophisation, plaisance, pêche à pied, conchyliculture ;
- forêts de laminaires : risque de surexploitation ;
- bancs de maërl : extraction, pêche à la drague, aquaculture. L'exploitation de ces bancs entraîne une destruction souvent irréversible.

Pour les îlots, il s'agit surtout d'y assurer la tranquillité des oiseaux et des phoques lors de la reproduction.

Liens : voir aussi les orientations « 5 - Préserver et restaurer les zones humides littorales », « 18 - Assurer un équilibre entre les milieux marins et les activités de pêche et d'aquaculture » et « 19 - Prendre en compte la faune sauvage et ses milieux dans l'organisation des activités touristiques, de loisirs et de sports de nature ».

OBJECTIFS

- ›› Sauvegarder les écosystèmes marins.
- ›› Sur les îlots, assurer la tranquillité des oiseaux pendant la nidification et celle des phoques pendant la reproduction et la mue.

Exemples d'espèces présentes

Hermelles	
Zostères	<i>Zostera noltii</i> <i>Zostera marina</i>
Maërl	<i>Lithothamnion corallioides</i> <i>Phymatholithon calcareum</i>
Laminaires	<i>Laminaria digitata</i>
Ilots	Phoque gris Sternes Goélands Huïtrier pie

En outre de nombreuses espèces d'invertébrés, de crustacés, de poissons vivent dans les milieux marins (plus de 600 espèces dans le maërl vivant).



Algues *Halidrys silicosa*.

PISTES D' ACTIONS

SAUVEGARDER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

- ›› Suivre l'évolution qualitative et quantitative de ces milieux.
- ›› Renforcer les programmes de lutte contre l'eutrophisation des eaux côtières et de réduction de l'utilisation de produits toxiques (PCB, produits phytosanitaires).
- ›› Assurer le développement de pratiques de pêche et conchylicoles respectueuses de ces milieux.

LES HERBIERS DE ZOSTÈRES

- ›› Éviter les extractions de sédiments sur et à proximité des herbiers de zostères.
- ›› Développer les techniques de mouillage préservant les herbiers de zostères.
- ›› Limiter ou interdire les nouvelles implantations ostréicoles sur les herbiers de zostères.

LES BANCS DE MAËRL

- ›› Tendre vers l'arrêt de toute extraction dans un délai tenant compte des enjeux patrimoniaux de chaque site actuellement exploité.
- ›› Limiter la pêche à la drague dans les zones riches en maërl.
- ›› Limiter tout évènement conduisant à la sédimentation du milieu et à l'expansion des crépidules.

LES FORÊTS DE LAMINAIRES

Organiser leur exploitation afin de les conserver.

ASSURER LA TRANQUILLITÉ DES OISEAUX PENDANT LA NIDIFICATION ET CELLE DES PHOQUES PENDANT LA REPRODUCTION ET LA MUE

- ›› Interdire le débarquement sur les îlots marins inhabités pendant la reproduction des oiseaux et des phoques et pendant la mue des phoques.
- ›› Renforcer l'information, la sensibilisation des professionnels, des plaisanciers, des pêcheurs à pied et du grand public en général ainsi que les mesures de surveillance.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN OEUVRE

- ›› De nombreux îlots accueillant des colonies d'oiseaux marins sont en réserves (réserves naturelles, réserves volontaires ou réserves de chasse et de faune sauvage). Elles appartiennent à l'Etat, au département, à une commune, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, à l'association Bretagne Vivante ou à des propriétaires privés. Plusieurs organismes assurent la gestion de ces réserves : Bretagne Vivante, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Conservatoire du littoral et le Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor.
- ›› Plusieurs programmes et actions sont menés avec le monde agricole pour restaurer la qualité de l'eau : Bretagne Eau Pure, mesures agro-environnementales, mise en œuvre de la directive européenne « Nitrates »...
- ›› Préparation d'un schéma des structures aquacoles, destiné à guider l'exploitation et l'implantation des structures conchylicoles.
- ›› Dans le Trégor-Goëlo, examen concerté des demandes de concession ostréicoles dans le cadre du SMVM et de Natura 2000.

